



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Kubski Grégoire / Pasquier Nicolas

2020-CE-245

Discrimination des lecteurs sudistes dans le cadre des prêts interbibliothèques

I. Question

Un obstacle récent restreint depuis le 9 décembre 2020 les possibilités pour les citoyennes et citoyens du sud du canton d'accéder aux livres du nord, et en particulier ceux issus des larges fonds de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). Alors que l'argent étatique lié à la culture est investi très majoritairement dans le nord du canton, ce nouvel obstacle est symboliquement fort et ne peut demeurer sans suite.

En cette fin d'année 2020, la BCU intègre le réseau commun SLSP (Swiss Library Service Platform)¹, qui regroupe les autres bibliothèques universitaires de Suisse notamment. Or, cela a des impacts, apparemment non-anticipés, sur les prêts interbibliothèques tant pour la bibliothèque du Musée gruérien à Bulle que pour les bibliothèques du Collège du Sud et de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), qui ne font pas partie du réseau SLSP. Cela aura une conséquence très concrète : l'augmentation de 400 % du coût des prêts interbibliothèques, soit de 3 francs à un minimum de 12 francs pour la demande de prêt d'un livre de la BCU pour un lecteur ou une lectrice du sud.

Il ressort pourtant de l'art. 22 al. 1 let. i LICE que la BCU a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique dans le canton. Or l'augmentation de ces tarifs a pour conséquence directe d'obérer le développement de la lecture publique. La bibliothèque du Musée gruérien et celles du Collège du Sud et de l'EPAC ont une fonction claire de service public et il n'est pas souhaitable que leur mission soit rendue plus difficile par des barrières nouvellement érigées.

Par ailleurs, alors que l'on souhaite que les collégiennes et collégiens ainsi que les candidates et candidats à la maturité professionnelle n'utilisent pas uniquement des sources en ligne mais également des sources papier, pour les travaux de maturité notamment, cette augmentation du prix reviendrait à donner un signal plus que négatif à l'égard de l'usage des sources documentaires sur papier, pourtant riches et précieuses. La promotion de la pluralité de l'accès aux sources est essentielle et doit être soutenue. Une nouvelle inégalité de traitement crasse apparaît ainsi entre les jeunes fréquentant les collèges et écoles professionnelles de la ville de Fribourg qui ont un accès rapide à la BCU et ceux du sud du canton pour lesquels la distance empêche un accès facile à la BCU.

¹ <https://www.fr.ch/bcu/actualites/discovery-fribourg-freiburg-remplace-explore>

En conséquence, les soussignés requièrent une réponse du Conseil d'Etat sur les points suivants :

1. Est-il souhaitable que les lecteurs et lectrices du sud soient défavorisés par rapport à ceux du nord dans le cadre du prêt interbibliothèques ?
2. Est-il reconnu que la bibliothèque du Musée gruérien et celles du Collège du Sud et de l'EPAC offrent un service public nécessaire ?
3. Un accord est-il prévu pour accorder des tarifs préférentiels aux bibliothèques fribourgeoises non-membres du réseau SLSP et en particulier pour celles précitées ?
4. Quelles sont les mesures envisageables et envisagées pour éviter de péjorer économiquement les lecteurs du sud du canton ?
5. Le Conseil d'Etat souhaite-t-il promouvoir la pluralité de l'accès aux sources pour ses étudiant-e-s de manière égalitaire ?

21 décembre 2020

II. Réponse du Conseil d'Etat

Depuis le 7 décembre 2020, les bibliothèques des universités et hautes écoles suisses, dont celles de Fribourg, ont rejoint dans leur très grande majorité le réseau SLSP. La BCU et ses bibliothèques scientifiques associées, ainsi que les bibliothèques des HEIA, HEG, HEP, HEdS et HETS ont quitté les réseaux RERO et NEBIS pour rejoindre le réseau SLSP. Par contre, à l'instar de la grande majorité des bibliothèques de lecture publique de Suisse romande, la bibliothèque publique et scolaire de Bulle, qui compte aussi un fonds patrimonial, a décidé suite à une analyse de ne pas faire ce pas pour diverses raisons légitimes ; elle restera quant à elle dans la structure qui succédera au RERO actuel, comme c'est le cas de la Médiathèque Valais par exemple. Cette évolution, au niveau suisse, s'articule en effet autour des spécificités des publics-cibles et de la différenciation de leurs besoins. Etudiants et étudiantes, chercheuses et chercheurs, n'ont en effet pas les mêmes besoins que le grand public et les écoles. L'adhésion à SLSP implique aussi pour chacune des bibliothèques des ressources en personnel notamment, qui sont conséquentes, alors que la mutualisation a permis, sans coûts supplémentaires, d'améliorer l'offre bibliothécaire. La BCU, avec sa triple fonction, académique, patrimoniale et de lecture publique, peut satisfaire simultanément les besoins du public universitaire et du public cantonal.

Ce changement a cependant un impact financier dans le service spécifique du prêt entre bibliothèques. Auparavant, un prêt entre bibliothèques du réseau RERO coûtait 3 francs, et 12 francs pour un prêt entre une bibliothèque RERO et celle d'un autre réseau (NEBIS ou IDS, par exemple). Ces tarifs étaient fixés par convention dans le réseau RERO. Le réseau SLSP a quant à lui développé son propre dispositif de prêt entre bibliothèques :

- > Coût d'un prêt dans le réseau SLSP : 6 francs par document.
- > Coût d'un prêt entre une bibliothèque SLSP et une bibliothèque d'un autre réseau : 12 francs par document.
- > Rappelons qu'un prêt d'un document ou livre situé dans le réseau fribourgeois de SLSP est gratuit si l'utilisateur va le chercher dans la bibliothèque qui l'héberge.

Concrètement, il sera ainsi toujours possible pour la bibliothèque publique et scolaire de Bulle de faire venir des livres du réseau de la structure qui succédera à RERO (p.ex. Médiathèque Valais, ou Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel) aux conditions de RERO, mais il lui en coûtera 12 francs si elle souhaite emprunter un livre du réseau SLSP. Pour limiter les coûts de prêts, les lecteurs et lectrices du sud fribourgeois pourront donc :

- > Privilégier les commandes à l'intérieur du réseau qui succédera à RERO, soit les documents provenant par exemple de la Médiathèque Valais. L'offre de ces institutions reste conséquente et devrait permettre de couvrir la plus grande partie des besoins des gymnasien-ne-s et du grand public.
- > S'inscrire dans l'une des bibliothèques fribourgeoises du réseau SLSP. L'inscription et le prêt sur place sont gratuits. Certes, ces institutions sont concentrées dans la capitale cantonale.

Il est à noter que cette problématique s'inscrit dans le cadre de la coordination et de la mise en réseau de l'ensemble des bibliothèques fribourgeoises. La mise en place de standards communs et le renforcement de cette coordination entre bibliothèques pourrait assurer une meilleure équité d'accès à des ressources documentaires de qualité pour les écolières et écoliers et, de façon générale, pour tous les habitants du canton de Fribourg. A ce titre, un groupe de travail « Vision 2025 » institué en décembre 2019 conduit actuellement une analyse approfondie en vue de proposer une vision de développement coordonné des bibliothèques fribourgeoises. Ainsi, afin de faciliter le prêt entre les bibliothèques scientifiques, scolaires et de lecture publique du canton, la mise en place d'un modèle de navette et une tarification unique figurent parmi les thèmes analysés.

1. Est-il souhaitable que les lecteurs et lectrices du sud soient défavorisés par rapport à ceux du nord dans le cadre du prêt interbibliothèques ?

La bibliothèque de Bulle aura été la seule bibliothèque publique et scolaire du canton à être membre de RERO et dès lors la seule à bénéficier du tarif avantageux de ce réseau. Contrairement à Bulle en effet, les autres bibliothèques scolaires et de lecture publique du canton, qui ne faisaient pas partie du réseau RERO, ne bénéficiaient pas du tarif réduit pratiqué au sein de RERO, et payaient jusqu'ici 10 à 12 francs par prêt entre bibliothèques. Ne pouvant accéder à SLSP, la bibliothèque de Bulle se trouve par rapport à cette nouvelle entité dans la même situation que les autres bibliothèques de lecture publique de Suisse.

Sur le plan cantonal, plusieurs projets ont été menés en commun avec les bibliothèques de lecture publique, par exemple dans le domaine de la numérisation patrimoniale. A ce jour, la BCU, qui a la mission de contribuer à la lecture publique pour l'ensemble de la population fribourgeoise, collabore par exemple avec des autres bibliothèques du canton pour mettre à disposition des livres en ligne (FReBOOKS). Rendre plus accessibles les collections du réseau fribourgeois à l'ensemble des citoyennes et citoyens fribourgeois est donc un objectif à viser, mais la situation des bibliothèques scolaires et de lecture publique est très diverse, alors que les compétences et ressources y manquent pour pouvoir offrir des services de prêt inter-bibliothèques.

2. Est-il reconnu que la bibliothèque du Musée gruérien et celles du Collège du Sud et de l'EPAC offrent un service public nécessaire ?

Le Conseil d'Etat reconnaît le service public rendu par ces institutions dans le sud fribourgeois. Plus précisément, les bibliothèques du Collège du Sud et de l'EPAC relèvent de la responsabilité de l'Etat, alors que celle du Musée gruérien, scolaire et de lecture publique, relève de la compétence des communes.

3. *Un accord est-il prévu pour accorder des tarifs préférentiels aux bibliothèques fribourgeoises non-membres du réseau SLSP et en particulier pour celles précitées ?*

La statistique suivante permet de quantifier le coût induit par les changements tarifaires sur les prêts provenant de la BCU vers deux bibliothèques du sud en prenant pour référence des données enregistrées de 2014 à 2020.

Année	Bibliothèque de Bulle Nombre de prêts	Collège du Sud Nombre de prêts	Nombre total de prêts	Dépenses (8 francs/ document)	Recettes (3 francs/ document)	Coûts institutionnels effectifs
2014	65	0	65	520	195	325
2015	33	22	55	440	165	275
2016	7	2	9	72	27	45
2017	93	46	139	1112	417	695
2018	102	48	150	1200	450	750
2019	126	49	175	1400	525	875
2020	40	43	83	664	249	415

NB : 2020 n'est pas représentative en raison du COVID, de la fermeture des bibliothèques au printemps et de l'interruption du service de prêt entre bibliothèques de la BCU pendant 6 semaines en automne 2020.

Aucun accord n'est prévu actuellement. S'il était envisagé, il devrait concerner l'ensemble des districts et ne pas se limiter au sud du canton. S'agissant de l'incidence financière d'une tarification unique entre les bibliothèques fribourgeoises, il conviendra de prendre en compte le coût moyen d'un envoi postal qui se monte actuellement à 8 francs.

4. *Quelles sont les mesures envisageables et envisagées pour éviter de péjorer économiquement les lecteurs du sud du canton ?*

Pour l'heure, les lecteurs et lectrices du sud fribourgeois peuvent bénéficier du prêt entre bibliothèques du réseau RERO, soit les documents provenant par exemple de la Médiathèque Valais. L'offre de ces institutions reste conséquente et couvre une bonne partie des besoins des gymnasiens et du grand public, pour le prix de 3 francs par document.

Comme indiqué ci-dessus, le développement du réseau fribourgeois devrait renforcer l'accessibilité aux ressources SLSP.

5. *Le Conseil d'Etat souhaite-t-il promouvoir la pluralité de l'accès aux sources pour ses étudiant-e-s de manière égalitaire ?*

Le projet en cours d'élaboration d'une Vision 2025 pour les bibliothèques de lecture publique pourrait permettre d'identifier une solution durable afin d'assurer une équité dans l'accès à des ressources documentaires de qualité de tous les habitants du canton de Fribourg.

16 mars 2021